

CANTON DE VAUD

OPPENS



PLAN D'AFFECTATION "CHAMP DU PLAN SUD"

CREATION D'UNE ZONE D'ACTIVITÉS LOCALE (ZAL)
SUR LA PARCELLE 240

APPROUVÉ PAR LA MUNICIPALITÉ
DANS SA SÉANCE DU 15 JUILLET 2024

Le Syndic :

La Secrétaire :



Andreas BÜHLER

Barbara SCHICK

SOU MIS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE
DU 20 JUILLET AU 19 AOÛT 2024

Le Syndic :

La Secrétaire :



Andreas BÜHLER

Barbara SCHICK

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL
DANS SA SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2024

Le Président :

La Secrétaire :



P.O.

Emmanuel BARRAUD

Clémentine MERMINOD

APPROUVÉ PAR LE DÉPARTEMENT
COMPÉTENT
LAUSANNE, LE 1 AVR. 2025

La Cheffe de département :



ENTRÉE EN VIGUEUR LE - 1 AVR. 2025

TABLEAU DES PROPRIÉTAIRES :

N° Parcelle	Propriétaire	Domicile	Surface parcelle [m2]	Surface dans le PA [m2]	Zone 15 LAT [m2]
240	PITTON Daniel	Oppens	11'768	11'768	4'161

LEGENDE

Restrictions de droit public relevant de la procédure LATC

 Périmètre du plan d'affectation

Zones d'affectation

 Zone d'activités économiques 15 LAT

 Zone agricole 16 LAT

 Aire forestière 18 LAT

Contenu superposé

 Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT

 Périmètre d'implantation des constructions

Restrictions de droit public relevant de procédures liées à celle de la LATC

 Limite forestière statique selon constatation de la nature forestière du 26.04.2023 (art. 24 LVLFo)

 Limite de la bande inconstructible des 10 mètres à la limite forestière statique

 Limite des constructions des routes (Lrou)

Éléments relevant d'autres procédures ou à titre indicatif

 Ligne électrique

 10m par rapport à la ligne

 Accès véhicules indicatif
PACom adopté

Zones d'affectation

 Zone centrale 15 LAT A

 Zone de verdure 15 LAT A

 Zone de desserte 15 LAT

 Zone agricole 16 LAT

 Zone des eaux 17 LAT

 Zone de desserte 18 LAT

 Aire forestière 18 LAT à titre indicatif

Contenu superposé

 Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT

Plans établis sur la base des données cadastrales du 27 janvier 2023 fournies par le bureau ALPHA-GEO - Ingénieurs et Géomètres SA - 1040 Echallens.

Certifié conforme selon l'art. 15 RLAT par l'ingénieur géomètre breveté, Régis Courdesse.



Le 15 juillet 2024

L'ingénieur géomètre breveté
Aménagiste art. 3 LATC



Régis COURDESSE

DT 5923-034

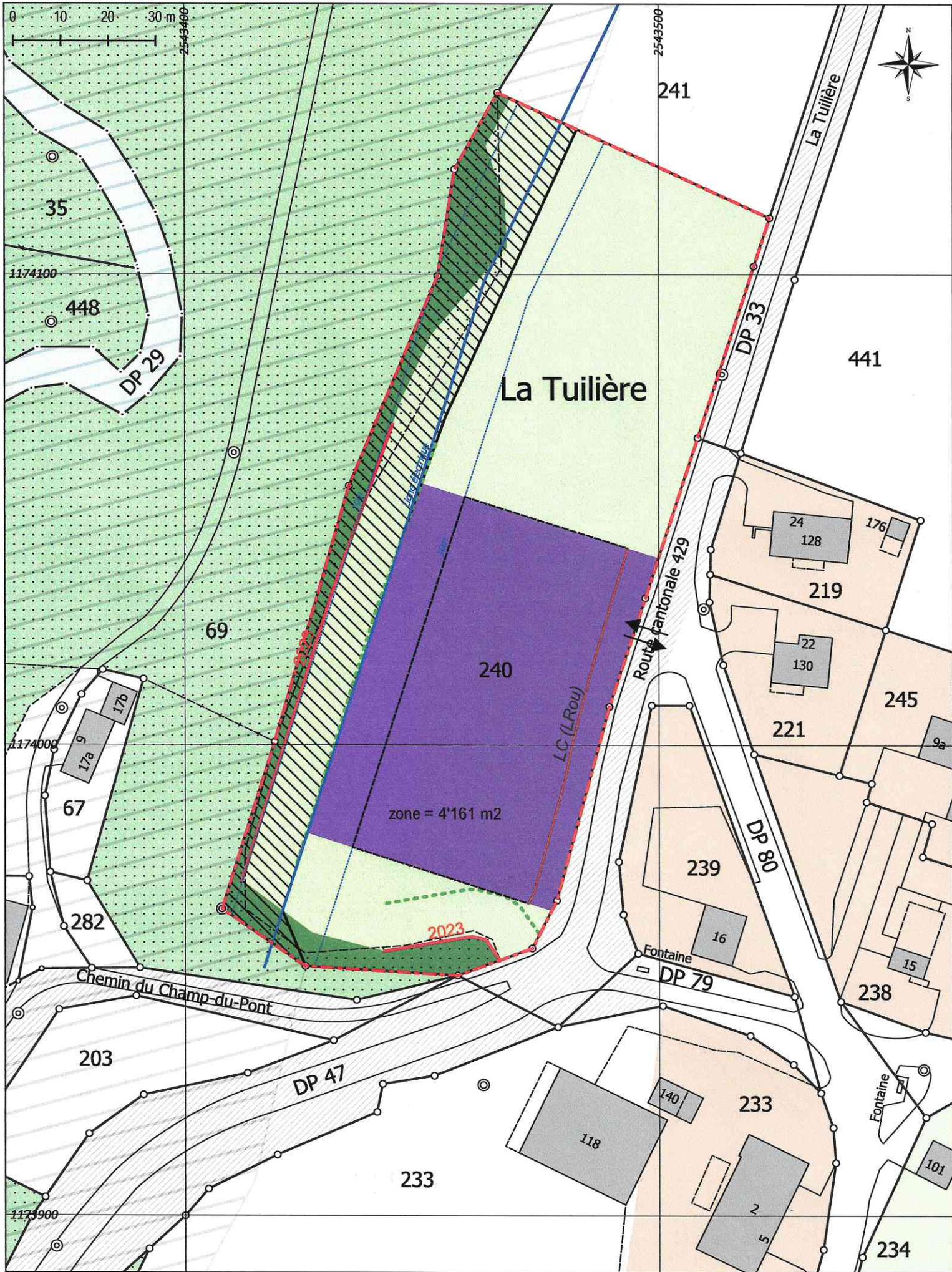


TABLEAU DES PROPRIÉTAIRES :

N° Parcelle	Propriétaire	Domicile	Surface parcelle [m2]	Surface dans le PA [m2]	Zone 15 LAT [m2]
240	PITTON Daniel	Oppens	11'768	11'768	4'161

LEGENDE

Restrictions de droit public relevant de la procédure LATC

 Périmètre du plan d'affectation

Zones d'affectation

 Zone d'activités économiques 15 LAT

 Zone agricole 16 LAT

 Aire forestière 18 LAT

Contenu superposé

 Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT

 Périmètre d'implantation des constructions

Restrictions de droit public relevant de procédures liées à celle de la LATC

 Limite forestière statique selon constatation de la nature forestière du 26.04.2023 (art. 24 LVLFo)

 Limite de la bande inconstructible des 10 mètres à la limite forestière statique

 Limite des constructions des routes (Lrou)

Eléments relevant d'autres procédures ou à titre indicatif

 Ligne électrique

 10m par rapport à la ligne

 Accès véhicules indicatif

 PACom adopté

Zones d'affectation

 Zone centrale 15 LAT A

 Zone de verdure 15 LAT A

Zone de desserte 15 LAT

Zone agricole 16 LAT

 Zone des eaux 17 LAT

 Zone de desserte 18 LAT

 Aire forestière 18 LAT à titre indicatif

Contenu superposé

 Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT

Plans établis sur la base des données cadastrales du 27 janvier 2023 fournies par le bureau ALPHA-GEO - Ingénieurs et Géomètres SA - 1040 Echallens.

Certifié conforme selon l'art. 15 RLAT par l'ingénieur géomètre breveté, Régis Courdesse.



Le 15 juillet 2024

L'ingénieur géomètre breveté
Aménagiste art. 3 LATC



Régis COURDESSE

DT 5923-034



ALPHA-GEO

ingénieurs et géomètres sa

Succ. de Courdesse & Associés SA

Praz-Palud 7 | CP 191 | 1040 Echallens

tél 021 886 22 44 | echallens@alpha-geo.ch

www.alpha-geo.ch